



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 44775

Texte de la question

M. Bernard Accoyer alerte Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'absence de politique volontariste du Gouvernement en matière de lutte et de prévention de la toxicomanie chez les jeunes. Alors que notre pays enregistre, d'après de multiples enquêtes, une consommation de produits stupéfiants en constante hausse chez les moins de vingt-cinq ans, cette évolution se conjugue avec l'apparition de nouvelles substances, tels l'ecstasy ou le cannabis hollandais, contenant de fortes teneurs en produits stupéfiants, rendant obsolète la distinction classique entre drogues « douces » et drogues « dures ». De sorte que les conséquences sur la santé des consommateurs de tels produits peuvent être dramatiques. La presse (Quotidien du médecin du 3 avril 2000) vient de révéler qu'un jeune garçon de dix-huit ans, qui fumait pour la deuxième fois et n'avait bu ni alcool, ni pris de médicament, après avoir consommé un double joint de cannabis fortement dosé (14 % en delta 9 THC), pris d'un violent malaise, a sauté du troisième étage de son immeuble et se trouve paralysé des deux jambes. Au regard de ces données nouvelles sur la nocivité des drogues consommées aujourd'hui par les jeunes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réaction vigoureuse elle entend mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44775

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2312